

5.1 Confirmation de possession et donation par Raimond Bérenger Ier, marquis de Provence, à l'évêque d'Antibes Mainfroi, 1125, G5

« Moi Raimond Bérenger, par la grâce de Dieu comte de Barcelone et marquis de Provence, avec mon épouse Douce, révoltés par les destructions opérées par les incursions sarrasines subies par l'église Sainte-Marie du siège épiscopal d'Antibes, devant de si graves dommages et ruines, nous voulons apporter à cette église et à Mainfroi son évêque, toute notre aide et notre bienveillant secours. Nous concédons à l'évêque et à ses successeurs toutes les possessions dont l'évêché d'Antibes jouissait et toutes celles qu'il pourrait acquérir. En particulier, nous attribuons au siège épiscopal d'Antibes tout ce que Roland et ses héritiers possèdent dans les limites de cet évêché : terres cultivées et incultes, vignes et bois, terrains de chasse et prés, pâturages, cours d'eau, moulins construits ou à construire, et tout ce qui en dépend comme fruits et revenus, afin que tout revienne bien à cette Eglise. Si quelqu' ennemi de l'Eglise, osait attenter à cette donation, qu'il encoure la damnation éternelle et soit condamné à payer à cette Eglise une livre d'or. »